

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le dix-huit juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN et Jackie LUSSE, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 4 juin 2013,
- **ENTEND** le compte rendu de la commission voirie du 22 mai 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Environnement et Cadre de vie » du 10 juin 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « sport » du 12 juin 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Urbanisme » du 18 juin 2013

- **DECIDE** d'adopter les principes développés par le maître d'œuvre (Métamorphose et AD-P) pour les aménagements paysagers des différents sites à savoir le nouveau cimetière, la RD3, la salle Robert Chaboudé et le CLSH
- **APPROUVE** le budget tel que présenté pour un montant de 245.779 € HT soit 293.951,68 € TTC au titre de 2013 et 149.163 € HT soit 178.398,95 € TTC au titre de l'année 2014.
Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2013 pour la phase de travaux 2013.

- **DECIDE** de fixer à 61 le nombre des délégués appelés à siéger au sein de la future assemblée communautaire de la communauté de communes Suipe et Vesle pour la période courant du 1^{er} janvier 2014, date d'effet de la fusion intercommunale, au prochain renouvellement général des conseils municipaux et de proroger la durée des mandats des délégués jusqu'à l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion ;
- **DECIDE**, en conséquence, de répartir entre les communes membres de l'intercommunalité ces 61 sièges ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes et à Monsieur le Préfet et **l'AUTORISE** à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaires à sa mise en œuvre.

- **DECIDE**, par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, de fixer à 46 le nombre des délégués appelés à siéger au sein de la future assemblée communautaire de la communauté de communes Suipe et Vesle après le prochain renouvellement général des conseils municipaux ;
- **DECIDE**, en conséquence, de répartir entre les communes membres de l'intercommunalité ces 46 sièges ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes et à Monsieur le Préfet et **l'AUTORISE** à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaires à sa mise en œuvre.

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver les termes d'une convention pour la mise à disposition de Melle PARUITTE Cécile, adjoint d'animation territoriale au bénéfice de l'association Familles Rurales pour la période du 1^{er} au 28 juillet 2013.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} juillet jusqu'au 28 juillet 2013.

- **ALLOUE** à l'Association Familles Rurales une subvention de 3.346 € pour l'organisation du Centre de loisirs sans hébergement qui se déroulera du 8 au 26 juillet 2013 pour les enfants de 4 à 16 ans.
Les fonds seront pris à l'article 6574 du Budget Primitif 2013.

- **DECIDE**, à l'unanimité, compte tenu de la délibération prise en 1998 estimant la surface utilisée à 37%, de fixer la participation aux frais de chauffage du secrétariat de mairie à la Communauté de Communes des Sources de la Vesle à 2 098,31 €.
Les fonds seront portés à l'article 70876 du Budget Primitif 2013.

- **ACCEPTÉ** les chèques suivants pour un montant de 2.729,38 € :

Emetteur :	Montant :
SMACL – remboursement maladie	1.386,88 €
SAFER – produits de gestion 2011/2012	1.342,50 €

- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2013

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 27 août 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART